



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 7 MARS 2024

-:-

L'an deux mil vingt-quatre,

Le jeudi 7 mars, à 19 heures

Les membres du comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis au SMAM, 19 bis rue Gilbert Rey à Pontault-Combault, en séance publique, sous la présidence de monsieur **Hocine OUMARI**.

Etaient présents :

- Communauté d'agglomération **PARIS VALLEE DE LA MARNE** :

Mesdames **TREZENTOS -OLIVEIRA, PHONGPRIXA, DOHERTY, ARAMIS**  
représentée par Madame **PERRIER**

Messieurs **OUMARI, TABUY**

- Communauté d'agglomération **MARNE-ET-GONDOIRE** :

Messieurs, **MACLE, BERTHINEAU, SALVAGGIO** représenté par monsieur **BENAVENTE**

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Messieurs **IGLESIAS, MILLEVILLE,**

Madame **TOURNUT**

Etaient également présents, Monsieur Justin **JEUFFROY** chef de service, Madame Raja **JOULIE** gestionnaire administrative, Monsieur Gérald **MOURAUD** comptable et Madame Salomé **BAILLEUX** chargée de missions

Madame **DOHERTY** est élue secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal du précédent comité en date du 14 février 2024 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est lu par le Président et adopté à l'unanimité.

## **PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le comité syndical,

Entendu l'exposé de monsieur le Président concernant l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, indiquant que les établissements publics administratifs sont tenus d'organiser un débat au sein de leur conseil, sur les orientations à donner à leur budget dans un délai de deux mois précédant l'examen et le vote de celui-ci,

Vu que le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi,

Vu la présentation du rapport d'orientation budgétaire en comité syndical,

Approuve le rapport d'orientation budgétaire.

### **Questions diverses**

#### **Projet de construction de nouveaux bâtiments**

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'étang du Coq, une demande de rétrocession de voirie située entre l'étang et le Nautil a été émise par le SMAM, auprès de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne. Cette demande était notamment motivée par le souhait d'aménager cette voirie en une sorte de parvis, pour relier la plaine de jeux créée, au Nautil, et afin d'envisager la construction de nouveaux locaux pour le SMAM au sud-ouest de l'étang.

Suite aux récentes discussions, la CAPVM a informé le SMAM que la zone sud-ouest était déjà destinée à un projet, mettant de côté le projet de nouveaux bâtiments à l'étang du SMAM.

Le Président émet l'idée d'un potentiel rachat des terrains du 19 bis rue Gilbert Rey à Pontault-Combault, que le SMAM occupe déjà et qui sont propriété de la commune.

#### **Projet de rencontre avec la région Ile-De-France**

Une subvention a été accordée au SMAM par la région Ile-de-France pour une partie des travaux d'aménagement de l'étang, au titre du plan vert.

Afin de présenter les travaux subventionnés réalisés, d'évoquer les projets futurs et de discuter des travaux de restauration du Morbras dans la forêt régionale de Ferrières, le Président propose d'organiser une rencontre avec les élus de la région, en septembre prochain.

Concernant les travaux en forêt de Ferrières, une note sera prochainement transmise aux élus référents de la région et membres du conseil d'administration d'Ile de France nature (anciennement nommé AEV).

La séance est levée à 19H50